

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 DECEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le 13 décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Date de convocation : 07 décembre 2016

Nombre de conseillers présents : 12
Date d'affichage : 16 décembre 2016

ETAIENT PRESENTS : Jean-Claude LAB, Marie-Ange BOICHUT, Hélène THEVENIN, Arnaud LAVRUT, Anne-Laure BARRAUX, Béatrice BARRET-PAQUES, Stéphane DUBOIS, Jean-Louis KOSIAK, Marie-Paule LACROIX, Elise MOIZAN, Jean-Marc PRIN arrivé au point n°2-2, Laurent RABBE.

ETAIENT EXCUSES : Jean BANDERIER, Bérengère CRETIN, Jacques KOLSZUT

Les membres dont les noms suivent ont donné à des membres de leur choix pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L. 2121-20 de la loi n° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
M. BANDERIER Jean	à	M. LAB Jean-Claude
M. KOLSZUT Jacques	à	M. KOSIAK Jean-Louis

Le Conseil Municipal a désigné Monsieur RABBE Laurent, secrétaire de séance.

Monsieur le Maire a donné lecture des décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération en date du 28 mars 2014 fixant les délégations du Conseil Municipal au Maire.

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire demande d'approuver le compte rendu du conseil municipal du 14 octobre 2016. Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

1- FINANCES

1-1 DECISION MODIFICATIVE au budget communal 2016

A l'occasion de l'achat une nouvelle épareuse pour le service technique, l'ancien appareil a été repris par la société commerciale pour la somme de 2 500 €.

Après en avoir délibéré, à 13 voix pour, le Conseil Municipal à l'unanimité DECIDE d'inscrire les crédits supplémentaires tout en respectant la règle de l'équilibre du budget (Dépenses = Recettes) comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
RECETTES		DEPENSES	
Imputation	Montant des crédits	Imputation	Montant des crédits
C/024 – Produits des cessions	+ 2 500 €	C/21578 – Matériel et outillage de voirie	+2 500 €
Total des crédits BP 2016	730 636 €	Total des crédits BP 2016	730 636 €

1-2 AUTORISATION de MANDATEMENT des DEPENSES d'INVESTISSEMENT AVANT l'ELABORATION DU BUDGET 2017

Pour permettre le paiement des factures d'investissement et engager de nouvelles dépenses sur les différents budgets et ceci avant l'élaboration des budgets primitifs 2017, le Conseil Municipal à 13 voix pour, autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits aux budgets précédents, hors les emprunts, comme suit :

BUDGET COMMUNAL

CHAP 20 « immos incorporelles »	2 650 €	(1/4 de 10 600 €)
CHAP 21 « immos corporelles »	37 650 €	(1/4 de 150 600 €)
CHAP 23 « immos en cours »	31 746 €	(1/4 de 126 986 €)

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

CHAP 21 « immos corporelles »	5 724 €	(1/4 de 22 896 €)
-------------------------------	---------	-------------------

BUDGET ANNEXE LOGEMENTS SOCIAUX

CHAP 21 « immos corporelles »	2 550 €	(1/4 de 10 200 €)
-------------------------------	---------	-------------------

2- PERSONNEL

2-1 Création d'un poste d'adjoint technique (Point présenté par Mme Marie-Ange BOICHUT)

Un agent contractuel a été embauché durant 12 mois, durée maximum d'un C.D.D., pour assurer les fonctions d'agent d'entretien des locaux scolaires.

Désormais, la commune doit se positionner quant au pourvoi et à la pérennité de ce poste non permanent.

Vu que cet emploi est nécessaire au bon fonctionnement du service et que la manière de servir de l'agent contractuel a donné satisfaction,

Pour assurer le service d'entretien des locaux scolaires et pallier aux éventuels remplacements, le Conseil Municipal à 13 voix pour,

DECIDE de créer à partir du 01 janvier 2017 l'emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet de 14/35^{ème}, ouvert à tous les grades du cadre d'emploi.

ADOpte ainsi la modification du tableau des emplois permanents :

- Ancien effectif de la filière technique : 4
- Nouvel effectif de la filière technique : 5

FILIERES	EFFECTIF
ADMINISTRATIVE	3
TECHNIQUE	5
MEDICO-SOCIALE	1

2-2 PARTICIPATION FINANCIERE COMMUNALE à la protection sociale complémentaire Prévoyance souscrite par les agents

Conformément au décret n°2011-1474 du 08/11/2011, depuis le 01 janvier 2013, la commune de Choisey apporte une aide financière aux agents souscrivant une protection sociale complémentaire de prévoyance « maintien salaire » à hauteur de 25 % du montant global des cotisations.

Cette aide devant être exprimée par un montant et non un pourcentage, elle avait été répartie entre les agents assurés de la façon suivante :

- 5 € par mois pour un agent à temps non complet
- 5.50 € par mois pour un agent à temps complet.

En 4 ans, le taux des cotisations a subi une hausse de 33%.

.../...

Aussi, après en avoir délibéré et sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du CDG du Jura, le Conseil Municipal à 14 voix pour,

ACCEPTE de réévaluer la participation communale en conservant le principe des 25 % de prise en charge

DECIDE de verser à partir du 01 janvier 2017, à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une prévoyance, une aide communale mensuelle de 7.70 € aux agents à temps complet ; cette contribution sera proratisée en fonction du temps de travail pour les agents à temps non complet.

3- INTERCOMMUNALITE

3-1 C.A. du GRAND DOLE – Avenant n°1 à la convention d'adhésion au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme

Depuis le 01 juillet 2015 la commune de Choisey adhère par convention, au service commun pour l'instruction des autorisations d'urbanisme proposé par la Communauté d'Agglomération du GRAND DOLE.

Depuis, le Grand Dole a acquis des outils techniques et informatiques permettant de faire évoluer le service, en mettant à la disposition de chaque commune un portail numérique « Cart@ds » à accès individualisé.

Afin de définir les conditions de mise à disposition et d'utilisation de cet outil, la communauté d'agglomération propose un avenant à la convention initiale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 14 voix pour,

- APPROUVE l'avenant n°1 à la convention d'adhésion initiale
- AUTORISE le Maire à signer cet avenant et toute pièce se rattachant à cette décision.

3-2 C.A. du GRAND DOLE – OUVERTURES DOMINICALES des commerces sur le territoire intercommunal pour l'année 2017

Il est rappelé qu'à la suite des dispositions de la loi Macron n°2015-990 du 06 août 2015 et son décret d'application n°2015-1173 en date du 23 septembre 2015, le GRAND DOLE est appelé à émettre des préconisations à destination des communes pour ce qui concerne l'ouverture dominicale des commerces de détail sur son territoire.

Le nombre et la liste des « dimanches du maire » 2017 doivent être arrêtés par le Maire après avis du conseil municipal avant le 31 décembre 2016.

Si le nombre excède 5 dimanches, la décision municipale nécessite l'avis conforme du Conseil Communautaire. A défaut de délibération dans un délai de 2 mois après la saisine, cet avis est réputé favorable.

Conformément à la préconisation de la C.A. du Grand Dole, le Conseil Municipal à 14 voix pour, DECIDE de déroger à 9 reprises pour l'année 2017 à l'obligation de repos dominical sur le territoire de Choisey, pour les dimanches suivants :

- 1^{er} dimanche des soldes d'hiver : 15 janvier 2017
- 1^{er} dimanche des soldes d'été : 02 juillet 2017
- Le dimanche avant la rentrée scolaire : 03 septembre 2017
- Le dernier dimanche de septembre : Week-end gourmand du Chat Perché
- Les 4 dimanches avant Noël : 03, 10, 17, 24 décembre 2017
- Le dernier dimanche de l'année : 31 décembre 2017

SOUJET cette décision à l'avis de l'E.P.C.I.

4- QUESTIONS et INFORMATIONS DIVERSES

QD 1 – Monsieur le Maire informe :

- ❖ Démission d'un membre bénévole du C.C.A.S.
- ❖ Projet d'aménagement d'une plateforme de contrôle Poids Lourds sur un délaissé de Choisey
- ❖ Existence d'une motte féodale à l'arrière de BUFFALO Grill située sur un terrain communal en friche. Après des travaux de fouilles, il sera peut-être possible de le céder pour un projet du secteur tertiaire s'il n'y a pas de fouilles complémentaires préconisées par la D.R.A.C.
- ❖ Travaux de la C.A. du GRAND DOLE :
 - Plan Local d'Urbanisme intercommunal en cours d'études et de construction globale. A partir d'avril 2017 commenceront les grandes orientations par commune, d'où l'importance d'être vigilant et suivre l'élaboration de ce document
 - Etudes en cours pour le transfert des Zones Commerciales à la C.A. du Grand Dole
- ❖ Bilan actuelle de la Zone INNOVIA et devenir du Syndicat Mixte.

La séance est levée à 19 H 30.

A Choisey, le 16 décembre 2016

M. LAB JC,
Maire